



Heure d'attente impayée (routier)

Par **jojo60240**, le **14/12/2011** à **23:46**

Bonjour, bonjour bonsoir
je suis routier en contrat interim a la semaine depuis 1 an pour la meme société, je ne comptais pas mes heures. je me suis acheté un lecteur de carte numerique et je me suis rendu compte que l'employeur m'enleve 20 h ou 10 h par mois à son bon vouloir. je suis allé le voir, il ma dit tu as une heure d'attente sur le parking d'un site ou j'ai des creneaux horaires, il ma dit je ne te les paye pas. Que faire ?
en gros, le mois dernier j'ai travaillé 203 h 12 min, payées 182 h 00 juste en temps de service, travail attente conduite (coupure déjà retirée).
tribunal ?
inspection du travail ?
merci d'avance.

Par **pat76**, le **16/12/2011** à **17:53**

Bonjour
Vous prenez vos contrast de travail, vos bulletins de salaire et direction l'inspection du travail section transports routiers, dans un premier temps.
Ensuite, si nécessaire procédure devant le Conseil des Prud'hommes.
C'est l'agence intérim qui ne vous paie pas les heures ou l'entreprise utilisatrice qui ne les déclare pas dans la totalité?

Par **jojo60240**, le **17/12/2011** à **15:26**

bonjour pat c'est l'entreprise qui ne declare pas toute mes h a l'agence

Par **pat76**, le **17/12/2011** à **16:03**

BonjourrrnVous avez vu avec le responsable de l'agence d'intérim car il est lésé également dans l'affaire?

Par **jojo60240**, le **18/12/2011** à **01:25**

oui biensur j'ai été voir l'agence d'interim rncar avant je ne comptait pas mes heure sur un site j'ai croiser un ancien chauffeur de la boite ou je suit qui ma dit fait attention compte bien toute tes heure rnrnsur tout le mois de novembre j'ai compter toute mes heure arriver a la fin du mois je me suis rendu compte qui me manquais 21h j'ai ete voir l'agence d'interim qui a apeller le patron il a dit a l'agence qui passe me voir rnrnj'ai ete le voir et il ma tres clairement fait comprendre que l'heure d'attente tout les jour je me la mettais au cul sans etre vulgaire rnrndu coup je me suis acheter un lecteur de carte chrono et depuis janvier que je suis chez eux donc dix mois il me retire des heure 20 25 h rnpur exemple ya un mois j'ai fait 223h j'ai ete payer 194h

Par **JPB26**, le **12/05/2013** à **08:06**

[fluo]bonjour[/fluo]rnDemandez les éléments ayant servis à l'élaboration de vos bulletins de salaires avec l'amplitude,(scan,photocopie sur votre année de travail,suivant le décret 8340 qui dans son article 10 stipule que sur simple demande votre employeur doit vous remettre gratuitement, en bon ordre et au format original ces élémentsrnJPB26

Par **chaber**, le **12/05/2013** à **09:29**

bonjour,rnrnBonjour est une marque de politesse lors d'une intervention.rnrnEvitez de revenir sur de vieux messages